

Forum sur l'avenir des drogues au Canada

Compte rendu sommaire et recommandations finales

Le Forum sur l'avenir des drogues au Canada, organisé par une équipe multidisciplinaire de boursiers et boursières, s'est tenu à Ottawa, en territoire algonquin traditionnel, les 4 et 5 avril 2017. Il avait pour objectif de réunir des chercheurs, décideurs politiques et leaders communautaires afin de documenter des priorités pour les dix prochaines années, relativement aux politiques canadiennes sur les drogues. Reflétant la réforme rapide des politiques sur les drogues au Canada, et prolongeant celle-ci, le Forum a été un effort concerté pour inclure des voix et positions divergentes dans ce dossier.

Reflète et prolongement de la réforme rapide des politiques sur les drogues au Canada, ce Forum a délibérément inclus des voix et positions divergentes dans ce dossier.

L'ordre du jour du Forum a été développé autour de trois thèmes établis par le comité organisateur : contrôle et gestion au palier international; intégration des pratiques de la police et de la santé publique; décriminalisation et réglementation; et stratégies pour l'équité sociale et en santé. Avec l'assistance d'un comité consultatif composé de leaders de domaines pertinents – recherche, plaidoyer, politiques et pratique –, nous avons invité des conférenciers et conférencières à prendre part à des panels pour stimuler le dialogue sur des options de politiques correspondant à chacun des thèmes du Forum. Le jour 2 du Forum, les participants ont été invités à se joindre à des groupes structurés de travail sur les politiques, avec facilitateurs, générant ainsi un ensemble de recommandations de politiques qui ont été présentées en compte rendu à l'ensemble des participants, à la fin du Forum.

Le présent rapport résume le dialogue qui a été suscité par les panels de présentations ainsi que les discours-programmes; il présente également les recommandations formulées par les participants au Forum. Il documente en outre certains domaines où des dissidences ont été exprimées, ou dans lesquels on n'a pas atteint de consensus. Les recommandations émergeant du Forum sont classées en cinq domaines : réforme des politiques nationales sur les drogues; réforme de la justice pénale; prévention, réduction des méfaits et traitement; recherche et échange de connaissances; et leadership international. Les recommandations sont cadrées comme des occasions de formulation de politiques ou de modification à des politiques existantes dans chacun des cinq domaines. Chaque recommandation est assortie d'un échéancier approprié.

De pair avec le travail d'autres organismes qui suscitent une conversation nationale sur les politiques en matière de drogues, le présent rapport est destiné à être utilisé par des responsables des politiques de tous les secteurs et de tous les échelons de gouvernement ainsi que de la société civile afin de prioriser les actions touchant les politiques sur les drogues, au Canada, au cours des dix prochaines années. En réponse à une crise sans précédent en lien avec les opioïdes, au pays, le nombre de personnes qui prennent part à l'arène des politiques sur les drogues a atteint un sommet. Il est impératif que nous explorions et mettions en œuvre des politiques nouvelles et plus efficaces afin de répondre à cette crise qui se poursuit et de réduire d'autres conséquences perverses de certains des efforts visant à contrôler des méfaits des drogues ainsi que la consommation de celles-ci. Le présent rapport met en avant un certain nombre de telles recommandations afin d'appuyer l'optimisation de la réponse du Canada par ses politiques dans ce domaine.

Lire le rapport complet : <http://www.cdff-fadc.ca/summary-of-proceedings-and-final-recommendations>

Recommandations



1. Réforme des politiques nationales sur les drogues

- 1a.** Créer un mécanisme afin que les dépositaires d'enjeu, y compris les personnes qui consomment des drogues, formulent des conseils sur la mise en œuvre de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances.
- 1b.** Développer des règlements pour les substances nouvellement légalisées (p. ex. le cannabis) en tandem avec des ajustements aux règlements touchant d'autres substances réglementées (p. ex., alcool, tabac, médicaments) afin d'assurer l'harmonisation des lois sur la mise en marché et la promotion.
- 1c.** Avant de mettre en œuvre toute restriction liée à l'offre (p. ex. retirer du marché un analgésique opioïde), réaliser des tests pour prévoir l'impact sur les dimensions multiples des marchés canadiens des substances (p. ex. réglementées, pharmaceutiques, grises et illégales) et sur la santé et la sécurité des communautés. Cette analyse devrait également prendre en considération le séquençage optimal pour la mise en œuvre des interventions.
- 1d.** Consacrer une part des revenus en taxes sur les ventes de cannabis légal à des programmes qui abordent directement les besoins des communautés les plus profondément affectées par la criminalisation des drogues.
- 1e.** Établir une commission fédérale pour : a) effectuer une analyse coûts-bienfaits des politiques actuelles sur le contrôle des drogues; b) explorer les étapes possibles vers la décriminalisation, la légalisation et la réglementation de chaque classe de drogues actuellement illégales; et c) envisager une reconnaissance formelle et une réparation des préjudices imputables aux politiques de prohibition des drogues.



2. Réforme de la justice pénale

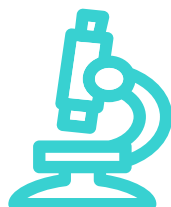
- 2a.** Faire cesser la pratique voulant que les individus plaident coupables pour avoir accès aux programmes de déjudiciarisation; et élargir la liste des infractions admissibles aux programmes de tribunaux de traitement de la toxicomanie et autres mesures de déjudiciarisation.
- 2b.** Établir des lignes directrices sur les poursuites enjoignant aux procureurs de la Couronne de ne pas déposer d'accusations pour la consommation et la possession personnelle de cannabis pendant la période précédant la mise en œuvre complète de la réglementation sur le cannabis à des fins récréatives.
- 2c.** Établir un système de demande de pardon pour les personnes qui ont été déclarées coupables d'infractions non violentes en lien avec le cannabis.
- 2d.** Mettre en œuvre les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (#30-32) relatifs à la détermination de la peine pour des infractions liées aux drogues.
- 2e.** Abroger les éléments de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* au sujet desquels des données indiquent qu'ils ont des effets préjudiciables ou discriminatoires sur la santé publique (p. ex., pour les personnes qui font une consommation problématique de drogues, ou en lien avec d'autres motifs comme la race ou le genre), comme les peines minimales obligatoires ou d'autres restrictions touchant les peines avec sursis.
- 2f.** Réaliser une revue des pratiques de surveillance et de contrôle policier en ce qui a trait à l'application des lois sur les drogues afin d'identifier les pratiques dont les conséquences néfastes pour la santé publique dépassent les bienfaits pour la sécurité publique, et proposer des approches de rechange.

Recommandations (suite)



3. Prévention, réduction des méfaits et traitement

- 3a. Mettre en œuvre et évaluer des services d'analyse de drogues, dans une approche de réduction des méfaits, comme mesure de santé publique et de sécurité du consommateur, pour vérifier l'innocuité des drogues.
- 3b. S'engager à fournir et à examiner une couverture adéquate pour les services complets et fondés sur des données en matière de traitement et de réduction des méfaits, y compris le traitement par agonistes opioïdes, les programmes de seringues, les sites de consommation supervisée, la naloxone ainsi que la distribution de trousse de consommation plus sécuritaire.
- 3c. Développer des politiques nationales et provinciales sur le bien-être de l'enfant qui priorisent les meilleurs intérêts de l'enfant à long terme, reconnaissant que la consommation de drogues et/ou la pauvreté, en soi, ne justifient pas de retirer des enfants de la garde de parents aimants.
- 3d. Développer des lignes directrices nationales harmonisées concernant le soutien pour jeunes en transition à la fin de la résidence en famille d'accueil, qui sont à risque accru de trouble de consommation de substances.
- 3e. Développer des lignes directrices et structures nationales pour améliorer l'accès aux traitements injectables en milieu communautaire (c.-à-d., hydromorphe, diacétylmorphine [héroïne médicale]) et au traitement par agonistes opioïdes (TAO; p. ex., méthadone, buprénorphine, morphine orale à libération prolongée).
- 3f. Développer des plans complets de libération, pour les personnes qui vont sortir de prison, y compris des stratégies de réduction des méfaits (p. ex., prévention des surdoses) et, au besoin, un traitement des troubles de consommation, avec évaluation et suivi.



4. Recherche et échange de connaissances

- 4a. Intégrer le problème de la stigmatisation des personnes consommant des drogues dans les stratégies antidiscrimination plus générales et dans la formation sur la réduction des méfaits, sur les pratiques éclairées par les traumatismes, et sur la sécurité culturelle pour les systèmes de santé, de la justice et des services sociaux.
- 4b. Améliorer la collecte et l'analyse de statistiques de justice criminelle concernant l'application des lois sur les drogues (p. ex. arrestations, incarcération) désagrégées selon la race/ethnie, l'ascendance autochtone ainsi que le genre. Publier un rapport annuel du Centre canadien de la statistique juridique.
- 4c. Établir un observatoire national des politiques sur les drogues, mandaté de a) procéder à une surveillance des drogues et à l'analyse des multiples dimensions des politiques sur les drogues (p. ex., santé publique, marchés légaux et illégaux, violence, criminalité), dans une perspective d'équité; b) publier des rapports annuels et organiser des initiatives d'échange et de dissémination des connaissances; et c) développer des critères d'évaluation pour la mesure des progrès en matière de mise en œuvre des politiques sur les drogues.



5. Leadership international

- 5a. Explorer des options pour réconcilier la réglementation intérieure du cannabis à des fins récréatives avec les traités onusiens sur le contrôle des drogues, y compris lors de la prochaine séance de la Commission des stupéfiants et la réunion ministérielle de haut niveau en 2019 ainsi que par des discussions avec les États membres, les agences des Nations Unies et d'autres dépositaires d'enjeu pertinents.
- 5b. Intégrer des politiques sur les drogues qui soient fondées sur des données probantes dans les politiques étrangères et les stratégies de coopération pour le développement, par le biais des cadres de travail des Objectifs de développement durable, de l'égalité des genres, des droits de la personne ainsi que de la sécurité internationale, et allouer le niveau de ressources requis pour leur réalisation.